



Fondation
Sandra + Alain
Bouchard
pour une meilleure
société

Politique de financement de projets

La Fondation Sandra et Alain Bouchard aide les individus à atteindre leur plein potentiel. Par le biais de ses deux projets, la fondation permet aux premiers de sublimer leur art au profit de tous et aux seconds de mieux intégrer la société en y apportant une contribution unique.

Elle étudie les demandes de don soumises par des organismes enregistrés de bienfaisance.

Nature du soutien



Le **Projet Bleu**

Les projets soutenus par la Fondation viennent en aide à des personnes vivant avec une déficience intellectuelle. De par sa contribution, elle entend appuyer la mission des organismes œuvrant auprès de ces personnes afin de favoriser :

- le développement de l'autonomie
- l'intégration au travail
- l'éducation
- l'implication sociale et culturelle
- l'amélioration de leurs conditions de vie



Le **Projet Culture**

La Fondation Sandra et Alain Bouchard apporte également son appui à la culture. De par sa contribution, elle entend participer au développement de projets artistiques et contribuer ainsi aux retombées sociales et à l'impact positif qu'ils apportent pour les collectivités, afin de notamment :

- Soutenir des artistes à l'aube de leur carrière
- Améliorer les activités artistiques
- Assurer un financement stable aux organismes artistiques et culturels
- Appuyer la diffusion d'œuvres artistiques professionnelles
- Encourager la formation d'artistes professionnels canadiens.

Le soutien de la Fondation Sandra et Alain Bouchard pour la déficience intellectuelle et la culture peut se concrétiser de deux façons :

- Un soutien ponctuel pour les projets non récurrents permettant à un organisme d'obtenir le matériel ou les ressources nécessaires pour la réalisation d'un programme;
- Un soutien récurrent pour les programmes qui interviennent auprès de la clientèle dans un encadrement bien défini et appuyés par un plan d'action faisant la démonstration de la pertinence du programme et des partenaires impliqués.

Organismes admissibles

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, la Fondation Sandra et Alain Bouchard ne peut verser de subventions qu'à des donataires reconnus. Ce sont principalement des organismes de bienfaisance enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada.

Afin d'être admissible à un don de la Fondation, un organisme doit :

- Être incorporé, être reconnu comme organisme de bienfaisance et posséder un numéro d'enregistrement auprès l'Agence du revenu du Canada;
- Avoir un conseil d'administration établi et des règlements de régie interne et d'administration clairs;
- Faire preuve d'une gestion saine et continue;
- Produire des états financiers en conformité avec les normes comptables reconnues pour les OBNL;
- Pouvoir fournir un reçu de don de bienfaisance pour le plein montant du don.

Critères d'admissibilité d'un projet et critères de gestion

Les critères d'admissibilité permettent d'établir si un projet cadre avec les objectifs de la mission de la Fondation. Les projets soumis doivent respecter les critères suivants :

- Avoir une incidence directe sur un nombre significatif de personnes;
- Mettre en œuvre des stratégies d'interventions;
- Faire une utilisation maximale du bénévolat à tous les niveaux, tant au plan de l'orientation et de la gestion qu'à celui de la mise en œuvre des projets;
- Compter sur des sources de revenus autres qu'uniquement celles de la Fondation Sandra et Alain Bouchard pour la mise en œuvre du projet;
- Fixer des objectifs réalistes et mesurables établis en fonction des besoins réels de la population;
- Contrôler les différentes étapes de la réalisation de son projet;
- Être en mesure d'identifier et évaluer les résultats de son action;
- Assurer une saine gestion financière des fonds alloués au projet, notamment par l'établissement d'un budget détaillé que l'organisme est en mesure de gérer de façon rigoureuse.